



Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 21 avril 2020
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : **Limax Special**

Design Code : A10981B
Agi Code : 20864 1 x 1kg

MSDS: Version/Date : 10 / 21.04.2020

Fournisseur : Maag, Syngenta Agro AG
Rudolf - Maag - Strasse 5
CH-8157 Dielsdorf
Suisse

Téléphone siège social : +41 44 855 88 77
Télécopie siège social : +41 44 855 87 01
E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

Numéro d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

Producteur : Leu & Gygax AG
Fellstrasse 1
CH-5413 Birmenstorf
Tel. +41(0) 56 201 45 45
stucki@leugygax.ch
www.leugygax.ch

**Directive de classification
complémentaires pour
la Suisse** :

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** ***Limax Special*****· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***· Emploi de la substance / de la préparation** Molluscicides**· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur:***Leu & Gygax AG**Fellstrasse 1**CH-5413 Birmenstorf***· Service chargé des renseignements:***Dépt. sécurité de produit**Téléphone 056 201 45 45**e-mail: stucki@leugygax.ch**pendant des heures de bureau***· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** *Centre suisse d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145***RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.***· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.**· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:***Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.***· Système de classification:***La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.***· 2.2 Éléments d'étiquetage****· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**· Pictogrammes de danger** néant**· Mention d'avertissement** néant**· Mentions de danger** néant**· Indications complémentaires:***P102 Tenir hors de portée des enfants**SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.**EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.***· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

Nom du produit: *Limax Special*· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Préparations**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 108-62-3	2,4,6,8-tétraméthyl-1,3,5,7-tétraoxacyclooctane	>1-<5%
EINECS: 203-600-2	 Flam. Sol. 2, H228;  Acute Tox. 3, H301	

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours· **4.1 Description des premiers secours**· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver à fond immédiatement avec beaucoup d'eau

Recourir à un traitement médical.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Ne PAS faire vomir.

ne rien administrer que ne soit pas explicitement autorisé par un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Suivre les conseils médicaux.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Si le produit fuit ou s'il y a une fuite qui n'a pas pris feu, un jet d'eau peut être utilisé pour distribuer les vapeurs inflammables et protéger ceux qui tentent de contenir la fuite.

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

Nom du produit: *Limax Special*

(suite de la page 2)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit.
L'eau n'est pas efficace pour éliminer les incendies, mais peut être utilisé pour refroidir les conteneurs exposés pour éviter les explosions.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Fort réchauffement peut former une surpression dans les récipients et les amener à éclater.
Ne pas respirer les produits de combustion.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Eau pulvérisée pour le refroidissement des récipients pour empêcher la décomposition du produit et la formation des substances dangereux pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
S'il n'y a pas de danger, vaporisez de la poudre avec de l'eau pour éviter la formation de poussière
Porter un appareil de protection respiratoire.
Assurer une bonne ventilation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.
Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger**
Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

Nom du produit: **Limax Special**

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:**
Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les vapeurs peuvent s'accumuler près du sol et s'enflammer à distance. Il existe le risque de rebond.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans un endroit sec. Prévoir une cuvette de retenue. Conforme à la réglementation.
Conserver dans un endroit frais, sec, bien ventilé loin de toute source d'ignition.
Pour plus d'informations voir la section 10.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

- **Protection des mains:**



Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

Nom du produit: *Limax Special*

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· **Protection du corps:**



Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

· **Forme:** Solide

· **Couleur:** Bleu

· **Odeur:** légèrement piquant

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** 5,0-6,0 (1% aqueous dispersion)

· **Point de fusion:** Non déterminé.

· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non déterminé.

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Densité:** Non déterminée.

· **Densité relative** 0,70-0,80

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

Nom du produit: *Limax Special*

(suite de la page 5)

- | | |
|---|--|
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Peu soluble |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,12 (@ pH = 6.7) | |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non applicable. |
| Cinématique: | Non applicable. |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.
- **10.4 Conditions à éviter**
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Tenir à l'écart de l'équipement électrique, les flammes nues, la chaleur et les étincelles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402 B.3 - OPPTS 870.1200)

108-62-3 2,4,6,8-tétraméthyl-1,3,5,7-tétraoxacyclooctane

Oral	LD50	283 mg/kg (rat) (OECD Test Guideline 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (24 h)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire lapin:** Légèrement Irritant
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

Nom du produit: *Limax Special*

(suite de la page 6)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

 · **12.1 Toxicité**

 · **Toxicité écologique:**
108-62-3 2,4,6,8-tétraméthyl-1,3,5,7-tétraoxacyclooctane

Fish toxicity LC50	75 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)
Aquatic Invertebrates EC50	>100 mg/l (Daphnia magna) (48 h) (OECD TG 202)
Aquatic plants EC50	>200 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (72 h) (OECD TG 201)
Chronic NOEC for fish	>25 mg/l (Danio rerio (Zebraabärbling)) (35 h) (OECD TG 210)
Chronic NOEC for Crustacea	>98 mg/l (Daphnia magna) (21 d) (OECD TG 211)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** BCF: 11 *Lepomis macrochirus* - 28 d (OECD TG 305)
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** En général non polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

 · **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

 · **Recommandation:**

voir vers le bas

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

Nom du produit: **Limax Special**

(suite de la page 7)

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN-
· ADN	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	-
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 21.04.2020

Numéro de version 10

Révision: 21.04.2020

Nom du produit: *Limax Special*

(suite de la page 8)

· Phrases importantes*H228 Matière solide inflammable.**H301 Toxique en cas d'ingestion.***· Service établissant la fiche technique: Département de sécurité du produit****· Contact:****· Acronymes et abréviations:***ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**NOEC: No Observed Effect level Concentration**LOEC: Lowest Observed Effect Concentration**ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate**EC₅₀: half maximal effective concentration**Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 3*

CH/FR